

Le Justicier Jours Du May D'aciel melle es fure qu'on
C'est une Melle au bonny Du Montel au Vieux la la
Marche Estale en grandman le ne Royal souffre
Luy presant des legions pas nommez orables
presant des leur personnes quoy Lauran del
Coulard Marchand Du bonny De Chanaan Margare
Le gabriel que par se manoir roger prantur habitant
Du Village de Plancher offe Du manoir le bon
Dont le par la quels Goloubreman son fureman
Du Marché qui son fureman les que le d'quoy
prouve ne oblige fureman le d' Lauran de luy fure
Le faire en un Le d'ne d'ne Marie Le d' fureman
au d' Lauran fureman au d' fureman de fureman de fureman
fondman le d' fureman le bon a fureman le d' fureman
Marie le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Luy fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
que le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
au d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
manoir le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Dont le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Luy fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
de la fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Moyen le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
de la fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Luy fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Dont le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Lauran fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
Le fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman
fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman le d' fureman

Je soussigné avec Le Dequoyas ou le autre homme bon et
Honnête Du Village et moi-même j'ai dit et déclaré
testimon que a avec Le Dequoyas déclare les saumon figures
de ce Dequoy

Langford

99W Enstat

Copie avaluée
 le 1^{er} jour d'août 1740
 pour six sols par an
 J. H.

Pour faire faire
 l'acte par le d'auant
 et par le d'auant

21 June 1791